

# À quand l'assurance jeunesse?

Autor(en): **Lombard, R.-F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **3 (1946)**

Heft 25

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-996820>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## *Le coin du citoyen . . . .*

Les débats du Conseil National sur le projet d'assurance vieillesse sont clos. La Haute Assemblée a voté le projet qui a été accepté par 161 voix contre 1 et 14 abstentions. La première manche est donc gagnée et le peuple souverain se rappelle à ratifier ou à condamner cette décision. Pour nous les Jeunes, un autre problème se po-

se, avec non moins d'acuité ; Quelles sont les mesures prises jusqu'à ce jour pour venir en aide à la jeunesse ? C'est cette question que traite de main de maître, Monsieur R. F. Lombard dans un article de fond de la Gazette de Lausanne et que nous avons le plaisir de soumettre à l'appréciation de nos lecteurs.

**La Rédaction.**

## **A QUAND L'ASSURANCE JEUNESSE ?**

Il aura fallu quatre-vingt-dix-sept ans pour que le mot de famille soit inscrit dans notre chartre nationale. S'il l'avait été un peu plus tôt, avec toutes les conséquences que cela eût entraînées, peut-être certains problèmes s'en seraient-ils trouvés aujourd'hui simplifiés. Si la cellule humaine qui est à la base de notre société avait été entourée de plus d'égards, il y a cinquante ans seulement, si l'on s'était aperçu alors que l'individu ne méritait pas seul la protection légale mais aussi la communauté qui lui a donné la vie et lui a formé le caractère, l'assurance vieillesse serait peut-être déjà une réalité. Une politique familiale intelligente aurait singulièrement facilité son financement. Il ne serait pas compromis par l'accroissement du nombre des vieillards par rapport à celui des cotisants, si catastrophique aujourd'hui que les bases du projet en sont d'emblée faussées.

L'assurance vieillesse n'étant que complémentaire, comme elle n'est pas sensée suffire aux besoins des bénéficiaires, c'est encore la jeune génération, bien souvent, qui devra fournir le complément nécessaire, comme c'est déjà le cas et comme cela s'est toujours fait dans le sein des familles. Soutenu par ses enfants, le vieillard le sera d'autant mieux qu'ils seront plus nombreux : cette aide, des sociétés, moins égoïste que la nôtre la fournissaient plus facilement.

L'assurance vieillesse est nécessaire, et il faudra la réaliser, dans le cadre des professions principalement et en tenant compte de l'initiative privée. Mais on aurait tort de s'hypnotiser sur cette institution qui n'est qu'un aspect d'un problème beaucoup plus vaste : celui des mesures que doit prendre une société avancée pour assurer son renouvellement, son développement humain. Ainsi, le soin qu'elle prendra d'assurer l'entrée des jeunes générations dans la phase active de la vie sera tout aussi important, plus important encore que son légitime souci d'assurer une existence paisible aux générations sur le déclin : car ce besoin sera alors satisfait par surcroît.

Le peuple suisse s'est prononcé pour une disposition constitutionnelle visant essentiellement les allocations familiales, et l'assurance maternité. Cela est bien, et nous en avons déjà loué ici l'utilité. Mais l'on pourrait faire davantage, et nous songeons en particulier à la fondation des foyers.

Les statistiques montrent que l'on se marie tard en Suisse, trop tard au gré de la nature qui

veut que, tant pour les parents que pour les enfants, ces derniers soient mis au monde dans les années de la plus grande vigueur physique ; trop tard si l'on veut qu'ils soient nombreux, qu'ils soient élevés convenablement et jusqu'au bout, dotés d'un métier qui leur permette, à leur tour, d'élever une famille. Et si l'on se marie tard, c'est parce que malgré la hausse des salaires, le pouvoir d'achat du franc sans cesse diminue, que le prix de tout ce qui est nécessaire à la mise en train d'un ménage est exorbitant ; que la fiscalité dévore de maigres appointements, que l'épargne est découragée ou rendue pratiquement impossible ; que le jeune homme doit attendre souvent de longues années avant de toucher un traitement convenable.

En France, un projet est à l'étude pour le développement du prêt au mariage. Pourquoi les cantons suisses, et en particulier les cantons romands qui ont si heureusement innové en matière d'allocations familiales, ne feraient-ils pas une semblable expérience ? Une certaine somme — quelques milliers de francs — serait mise à la disposition des futurs conjoints âgés de moins de 30 ans. Elle serait remboursable par annuités, sans intérêts, dans un délai de vingt ans, à partir de la troisième année de mariage. A chaque naissance, le cinquième de la somme serait réputé remboursé, et le délai de remboursement pour le reste de la somme serait reporté de deux ans. Au cinquième enfant, les époux se seraient ainsi acquittés de leur dette.

Qu'une semblable mesure puisse avoir d'heureux effets, cela ne fait pas de doute : que l'on se rappelle les conséquences qu'ont eues, pour la nuptialité et la natalité, les simples allocations pour perte de salaire et de gain aux mobilisés.

L'institution du prêt au mariage pourrait se doubler, au sein des caisses d'allocations familiales, du développement de l'allocation de naissance, encore trop rare ; de l'augmentation de la prime à l'allaitement — propre à créer une race forte — versée par les caisses maladie, subventionnées par la Confédération, et trop faible actuellement ; d'une politique du logement enfin, digne de ce nom : il est navrant de constater que l'on subventionne un nombre incalculable de logements de trois et deux pièces, voir d'une pièce et que l'on ne construit plus nulle part, à des prix abordables, des appartements de cinq et six pièces, chiffre indispensable à une famille nombreuse qui veut vi-

vre décevement ; la politique du logement semble n'être que celle des entrepreneurs et des sociétés immobilières, qui gagnent évidemment davantage, dans le même cube de maçonnerie, avec de petits appartements qu'avec de grands.

Certes, la famille est l'affaire des cantons ; mais la Confédération, s'ils manquent d'audace et d'esprit d'initiative, peut les stimuler, leur frayer la voie. Elle l'a fait avec le récent article constitutionnel, elle le fera encore s'il le faut.

Mais tout ne dépend pas des décisions de l'autorité publique. C'est aussi tout un état d'esprit qui doit être changé, celui d'une société vieillie où un individualisme étroit fait bon marché de certaines valeurs morales, où la recherche du gain immédiat aveugle les entreprises publiques et privées. Peu de chose aura été fait pour honorer la famille tant que l'on verra des agences immobilières inscrire sur les fiches des appartements à louer de leurs clients : « Enfants exclus », tant que les hôtels pourront impunément refuser d'héberger des enfants ; tant que les agences de placement suivront docilement les vœux de tendres et sottes mères qui ne veulent voir leurs filles servir que dans de petits ménages tranquilles, où l'on époussete mais où l'on ne torche pas ; tant que des compagnies de tramways prélèveront des taxes sur des enfants de quatre ans ; tant que les chemins de fer de l'Etat (propriété du peuple qui paie leurs dettes) n'accorderont les « billets du dimanche » qu'au moment où ils ne sont plus utiles à personne, si ce n'est, au gros de l'hiver, aux « gens malins », chargés de skis et de pantalons à fusaux, mais point de famille.

Mais les malins ne sont pas toujours ceux qu'on pense, ni surtout ceux qui croient l'être. Et de même que ceux qui s'imaginent trouver le bonheur dans un égoïsme jouisseur et solitaire s'aperçoivent à la longue qu'en refusant de transmettre la vie ils se sont privés, en même temps que des plus grandes joies de l'existence, d'un sûr soutien, de même les sociétés qui se confinent dans un matérialisme béat et à courte vue, dans une politique de gains et de plaisirs à la petite semaine, d'économies pour l'essentiel et de dépenses pour l'accessoire, sans idées généreuses pour l'avenir et sans les sacrifices que leur réalisation implique, seront dépassées par d'autres, jeunes et vivantes, tant il est vrai que la véritable richesse, pour les nations comme pour les familles, ce sont les hommes.

**R.-F. Lombard.**

---

Faire le bien dans l'espoir d'une récompense doit avoir, aux yeux d'un Dieu sage, la même valeur que faire le mal parce qu'il nous profite.

(Maeterlinck).

## Innocente victime . . .

**GRÈCE.**

**Un pays tout entier à reconstruire.**

En examinant, l'autre jour, succinctement la situation économique de la Norvège, nous aboutissons à la conclusion que la position solide et l'autorité indiscutée du gouvernement d'Oslo donnaient à la politique de reconstruction qu'il poursuivait la base nécessaire.

Il n'en est pas de même de la Grèce, qui est, de l'avis des dirigeants de l'UNRRA, un des pays européens qui ont le plus souffert de la guerre ; mais il est également un de ceux qui ont le plus de peine à retrouver leur stabilité politique. Huit gouvernements se sont, en effet, succédé depuis octobre 1944 et l'arrivée au pouvoir de chacun a été accompagnée de troubles qui ont profondément bouleversé le pays.

M. Tsaldaris a présenté récemment à Londres, puis à la conférence du Luxembourg, le bilan des dommages subis par la Grèce depuis l'attaque des troupes italiennes en 1940.

Ces dommages s'élevaient à 539 millions de livres sterling pour les seules destructions immobilières, 290 millions pour la marine marchande, 300 pour le bétail et 234 pour les récoltes.

Mais si le passé est sombre, l'avenir ne l'est pas moins : 6 milliards de livres sterling seraient nécessaires pour répondre aux besoins de la Grèce pendant la période 1946—1951, compte tenu des rentrées budgétaires.

Les problèmes les plus urgents à résoudre sont ceux du logement — des centaines de villages ayant été détruits par l'occupant allemand ou bulgare — et des transports — beaucoup de routes étant inutilisables, la plupart des voies ferrées n'ayant pas encore été reconstruites et le canal de Corinthe étant impraticable.

Les installations portuaires ne fonctionnent qu'au ralenti, tant en mer Ionienne que dans le Péloponèse.

Enfin, l'industrie textile se trouve paralysée par le manque de pièces de rechange et l'insuffisance des approvisionnements.

Cependant un effort continu a été fait, qui commence à donner des résultats : la production atteint actuellement 34 % de son chiffre d'avant-guerre. Les principaux progrès ont été réalisés dans les industries de demi-luxe : tabac et bière.

Mais 65 % de la population vit de la terre et la terre manque d'engrais, de matériel et d'une façon générale de toutes les fournitures agricoles qui lui seraient nécessaires.

Il faut, de plus, remettre en état les vignes et les oliveraies restées longtemps à l'abandon.

Le travail ne manque pas ; mais en attendant, la population doit se nourrir et ne peut compter pour cela que sur les envois de l'étranger.

\* \* \*

Fais le bien parce que c'est ta nature et ne demande pas de salaire. (Marc Aurèle).

Si je fais du bien à quelqu'un, j'en suis heureux, si je lui fais du mal, j'en ai du remords, je n'ai pas besoin d'autres règles de vie. (Legouvé).